

Compte rendu de la séance du samedi 30 septembre 2017

Présents : VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BONNET Marie-Anne, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.
Absents excusés : Papaix Martine, Papaix Yvan et GALIN Marcel

Secrétaire de séance : ROGALLE Bernadette.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Projet de classement au titre des sites de la cascade et de la vallée d'Ars.
- 3/ Centre équestre : convention.
- 4/ Espace balnéoludique, zone des campagnes : conclusion judiciaire.
- 5/ Ours et élevage en estive.
- 6/ Avancement de grade du personnel technique.
- 7/ Point sur le personnel communal.
- 8/ Entretien des locaux municipaux.
- 9/ Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission du 2^{ème} adjoint.
- 10/ Cotisation Fond unique Habitat 2017.
- 11/ Compte-rendu de la réunion avec les acteurs économique du village.
- 12/ Acrolus : Point sur la saison.
- 13/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Projet de classement au titre des sites de la cascade et de la vallée d'Ars.

Monsieur GRANIER Lucien, adjoint au maire expose au conseil municipal que :

en 2014 monsieur le maire a été informé par les services de la DREAL Occitanie (ex Midi-Pyrénées) que le site de la cascade et de la vallée d'Ars allait faire l'objet d'une procédure de classement au titre des sites selon les dispositions prévues par le code de l'environnement.

Notre site figure en effet en première place sur la liste des sites majeurs à classer dans le département de l'Ariège.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu en mairie et sur site en 2015 et 2016. Une mission d'inspection diligentée par le ministère de l'environnement réalisée les 17 et 18 août 2016 a permis de définir une proposition de périmètre aisément identifiable. Celui-ci concerne uniquement des parcelles qui appartiennent à la commune.

Un dossier relatif à ce projet de classement a été élaboré par la DREAL Occitanie. Il a été soumis à enquête publique du lundi 21 août au mardi 19 septembre 2017 inclus.

Ce classement vise à préserver le caractère pittoresque de la cascade et de la vallée d'Ars. Il doit contribuer à accroître la notoriété au niveau national de notre territoire.

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de donner un avis favorable au projet de classement au titre des sites de la cascade et de la vallée d'Ars.

Une réunion concernant ce classement aura lieu le 26 octobre 2017.

3/ Centre équestre : convention.

Monsieur Alain DE LA CRUZ- RUEDA rappelle au conseil municipal la nécessité d'établir une convention entre la commune et l'agricultrice exploitante pour garantir la pérennité du centre équestre et préciser les modalités d'exploitation.

4/ Espace balnéoludique, zone des campagnes : conclusion judiciaire.

Monsieur le maire fait part de la décision rendu concernant l'espace balnéoludique situé derrière le grand hôtel. La caisse d'épargne est exonérée de cette responsabilité et le bien est légué aux copropriétaires. Ces derniers proposent de le vendre à la commune pour un euro symbolique. Le conseil municipal est plutôt favorable quant à la récupération du terrain. Des devis seront demandés pour la démolition de ces ruines. Une décision est envisagée fin d'année 2017.

5/ Ours et élevage en estive.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal était précurseur en 2008 : une délibération a été prise lors de la séance du 12 avril 2008 concernant la gestion de l'ours et l'aménagement du territoire en réaffirmant le refus de toute réintroduction d'ours contre l'avis des populations. Lucien GRANIER, représentant à la communauté de communes est chargé de le rappeler et de proposer une motion pour maintenir l'élevage.

6/ Avancement de grade du personnel technique.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'un agent polyvalent des services techniques à temps complet et à raison de 35 heures hebdomadaires relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal,

VU :

- l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- le budget communal,

CONSIDERANT :

- que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- DECIDE la création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques à temps complet relevant du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe avec effet au 1er octobre 2017.
- DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

7/ Point sur le personnel communal.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des entretiens avec le personnel communal ont eu lieu pour la gestion des tâches au sein de la commune.

8/ Entretien des locaux municipaux.

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une proposition pour l'entretien des locaux municipaux. Les modalités de mise en œuvre seront examinés prochainement.

9/ Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission du 2ème adjoint.

Monsieur le maire informe de la démission de Martine PAPAIX au poste de 2ème adjointe au maire. et précise qu'elle reste conseillère municipale.

10/ Cotisation Fond unique Habitat 2017.

Monsieur le Maire :

Propose que la commune participe au niveau de 150 € au Fonds Unique Habitat (compétence transférée sur les Conseils Généraux par la loi du 13 août 2004). Cette proposition fait suite à une demande du Conseil Général (courrier du 17 février 2017) pour un montant de 517 € que nous ne pouvons assumer. La somme de 150 € semble plus à notre portée.

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de verser la somme de 150 € pour l'année 2017.

11/ Compte-rendu de la réunion avec les acteurs économique du village.

Alain DE LA CRUZ-RUEDA fait le point sur la dernière réunion avec les personnes concernées et sur les dossiers en cours quant à la revitalisation du col de Latrape, le village de vacance le Couledous et la modernisation du complexe thermal. Avec monsieur le maire, ils ont rencontré monsieur GUILHAUMONT, délégué régional au tourisme et thermalisme pour souligner les opportunités de modernisation du centre thermal, la diversification des activités toutes saisons complémentaires au produit ski pour renforcer la cohésion entre Aulus et la station de Guzet. Un courrier d'information a été transmis à Monsieur Jean-Noël VIGNEAU et à monsieur Alain SERVAT.

12/ Acrolus : Point sur la saison.

Monsieur Alain DELA CRUZ-RUEDA informe le conseil municipal que le chiffre d'affaire a augmenté de 10% par rapport à 2016 soit : 36500€ de CA. Les travaux d'entretien s'élèvent à 4000€.

Les horaires d'ouvertures pour la saison future(2018) devraient être modifiés ainsi : de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00. Il précise que durant les vacances de toussaint , Acrolus sera ouvert 6 jours(3 jours la 1ère semaine et 3 jours la deuxième semaine) de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

13/ Questions diverses.

1/ Réunion travaux.

Monsieur GRANIER Lucien précise au conseil municipal que les travaux d'enfouissement des lignes réalisés par l'entreprise GABARRE du giratoire à la croix du ruisseau débuteront mercredi 4 octobre.

2/ Animation de Noël et paniers des aînés.

Le Noël des enfants se déroulera le mercredi 27 décembre 2017 à partir de 15 heures à la salle de l'école. Marie-Anne DUPONT est chargée de commander les paniers des aînés.

| | |
|---------------------------|------------------------|
| VEYSSIERE Michel | GALIN Marcel Absent |
| PAPAIX Martine Absente | GRANIER Lucien |
| BOYER Patrick | DE LA CRUZ RUEDA Alain |
| MAURETTE Jean-François | BONNET Marie-Anne |
| SOUQUET Pierre | ROGALLE Bernadette |
| PAPAIX Yvan Absent | |

Compte-rendu affiché le 27 octobre 2017 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.